



Commission
des valeurs mobilières
du Québec

Marché des capitaux

DÉCISION N^o : 2002-MC-1091

NUMÉRO DE PROJET SÉDAR: 433274

DOSSIER N^o : 20188

Objet : CoolBrands International Inc.
Demande de visa

Vu la demande présentée le 3 avril 2002;
vu les articles 11, 14 et 19 de la Loi sur les valeurs mobilières;
vu la partie 2 de la norme canadienne 44-101;
vu les pouvoirs délégués conformément à l'article 307 de la Loi.

En conséquence, le chef de service du financement des sociétés octroie le :

visa pour le prospectus simplifié du 11 avril 2002 de CoolBrands International Inc. concernant le placement de 3 750 000 actions votantes subordonnées de catégorie A en contrepartie de 3 750 000 bons de souscription spéciaux antérieurement placés au prix de 4 \$ le bon spécial.

Le visa prend effet le 11 avril 2002.

Le chef de service du financement des
sociétés,

(s) Josée Deslauriers
Josée Deslauriers

JB/sv